

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

DEUXIÈME PARTIE

ROSE ET MARIE-BLANCHE

Des rides profondes creusaient maintenant son front et ses joues, ses cheveux toujours épais devenaient presque blancs et son corps robuste s'était singulièrement amaigri.

Il commençait à ne plus espérer.

En 1888, époque de sa libération, il aurait quarante-huit ans, mais les années de bagne comptent triple, il serait usé, fini, bon à rien.

Et alors, pensant à cela, il se disait avec une profonde amertume :

— Mieux vaudrait rester à la Nouvelle et mourir ici que de retourner en France. Qu'irais-je y faire ? Placé sous la surveillance de la police, on me désignera comme lieu de résidence un pays où je ne connaîtrai rien ni personne, et où le travail me manquera peut-être. L'argent que j'ai laissé là-bas à Champigny, enfoui dans le jardin de Palmyre avec les reconnaissances signées par Gilbert Rollin, pourrait me servir, il est vrai, mais il faudrait me mettre en rupture de ban pour aller le chercher....

« Le chercher !

« Et après ?

« Si je le trouve, les quatorze mille francs en billets de banque seront bien vite mangés.... Quant à réclamer quelque chose à Gilbert Rollin, après dix-sept ans, on pourrait le faire, certes, mais non sans danger ! Et puis qui sait si je trouverai tout cela ? Qui sait si la maison de Palmyre existe encore ? C'était une bicoque. On l'aura démolie peut-être pour construire sur son emplacement, et ma fortune, cette fortune grâce à laquelle j'aurais pu vivre si heureux, restera éternellement enfouie sous la terre !

Après ces réflexions qui manquaient de gaieté si elles ne manquaient de justesse, et qui dénotaient bien un découragement absolu, Duplat tonnait contre son ancien protecteur Merlin qu'il accusait, bien à tort, nous le savons, de l'avoir dénoncé et fait arrêter.

Des crises de colère venaient alors remonter un peu son moral abattu.

— Ah ! s'il vivait encore, celui-là ! pensait-il avec un débordement de haine, je serais heureux de lui faire payer toutes les souffrances que j'ai endurées et dont il est cause. Et, foi de Servais Duplat, il faudrait qu'il les paye avec les intérêts !

Puis, après ces instants de révolte, il retombait dans ses idées de découragement, et l'ennui le minait.

Les travaux du port duraient depuis près de trois ans.

Duplat n'avait plus que treize mois de bagne à tirer.

Il s'en fallut de bien peu que la mort vint le gracier du reste de sa peine.

En faisant enlever par les hommes sous ses ordres les échafaudages du phare dont la réfection était terminée, un éboulement se produisit et il tomba enseveli sous des pièces de bois.

On le dégagea difficilement.

C'est à peine s'il donnait signe de vie.

Il avait la tête fendue et le bras droit cassé.

On le porta presque mourant à l'hôpital de Nouméa dont la surveillance était confiée aux sœurs de Cluny ayant pour auxiliaires infirmiers des condamnés à des peines ne s'élevant pas à plus de cinq années.

Servais fut placé dans la salle Sainte-Cécile réservée aux blessés.

La sœur Luce en dirigeait le service avec quatre infirmiers transportés, dociles à ses moindres ordres, car elle savait se faire aimer et respecter par tous ceux qui l'approchaient et que, pour la plupart, elle avait soignés avec dévouement.

Elle possédait des notions assez étendues de médecine et de chirurgie, et surtout une grande expérience.

Ce fut elle qui fit les premiers pansements à Duplat, en attendant l'arrivée du chirurgien en chef que l'on s'était empressé d'aller prévenir.

Le chirurgien arriva et déclara les blessures très graves.

Il craignait d'être obligé de recourir à l'amputation du bras cassé. Néanmoins il ne voulut pas prendre séance tenant une décision de cette importance et il fit des recommandations expresses pour qu'on entourât de soins le forçat, espérant ainsi lui éviter la mutilation.

Le sol de la Nouvelle-Calédonie est salubre et les fièvres épidémiques y sont rares, mais l'excessive chaleur du climat rend difficile la guérison des blessures.

Duplat le sava. Bien, aussi, quand il rentra en possession de lui-même et qu'il lui fut possible de penser, de réfléchir, il se dit qu'il était à peu près perdu et entra dans un véritable désespoir.

La sœur Luce le remonta de son mieux et l'exhorta au calme, à la patience, lui affirmant qu'il s'alarmait à tort et que rien, dans son état, n'était désespéré.

L'ex-capitaine de fédérés, en voyant la mort de si près, se sentait pris d'une rage de vivre.

Il écouta avidement les bonnes paroles de la religieuse et il se reprit à espérer.

Parmi les infirmiers qui servaient d'auxiliaires à sœur Luce se trouvait un beau garçon de vingt-cinq ans nommé Gaston Depréty.

Condamné à cinq ans de travaux forcés pour faux, Depréty, en arrivant à la Nouvelle-Calédonie, avait un dossier auquel se trouvaient annexées des notes le recommandant à la bienveillance du directeur de la colonie pénitentiaire.

On le plaça immédiatement dans un service exceptionnel, réservé d'habitude aux forçats ayant mérité par une conduite exemplaire cette faveur dont l'administration ne se montrait point prodigue.

Issu d'une famille très honorable du département de Seine-et-Marne où son père, ancien capitaine de cavalerie, vivait modestement de sa pension de retraite, c'est à des influences puissantes pesant sur les membres du jury que Gaston Depréty dut d'obtenir des circonstances atténuantes à la cour d'assises de Melun, et d'être condamné seulement au minimum de la peine encourue par lui.

Dieu sait cependant que le jeune homme méritait peu la pitié des jurés et l'indulgence du tribunal.

Grâce aux sacrifices que son père s'était imposés, il avait fait son droit à Paris.

A vingt ans il était licencié.

Mais, tout en étudiant il avait subi les pires fièvres de la grande ville, si dangereuses pour certaines natures facilement dévoyées, accessibles à toutes les capitulations de conscience.

Son droit achevé il revint au pays natal et entra dans l'étude d'un avoué, ami de son père.

Doué d'une intelligence rare et d'une merveilleuse facilité de travail, Gaston Depréty s'acquittait consciencieusement et d'une façon brillante de sa tâche quotidienne, mais il consacrait la plupart de ses nuits à des plaisirs que l'extrême médiocrité de ses ressources devait lui interdire.

Il était joueur et libertin, malheureux au jeu et très apprécié des femmes galantes.

C'est pour se montrer prodigue avec les drôlesses, et pour tenter de gros coups au lansquenet et au baccara qu'il avait commis des faux très nombreux, représentant des sommes importantes.

Il ne méritait donc personnellement aucun intérêt, mais nombre de gens haut placés avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher la honte du fils de rejaillir sur le nom si honorable et si honoré du capitaine Depréty, ce à quoi ils n'avaient réussi qu'à moitié.

La condamnation prononcée, le vieux soldat jura qu'il ne verrait jamais l'enfant qui venait de le déshonorer, et la mère de Gaston mourut, tuée par la douleur.

Ce qui n'empêcha point les protecteurs du jeune homme de joindre à son dossier les recommandations dont nous avons constaté l'effet.

Aucun remords n'accompagna Gaston Depréty à la Nouvelle-Calédonie, aucun regret même, sauf celui d'avoir été assez maladroit pour se laisser prendre.

— Cinq années de bagne, se disait-il avec cynisme, c'est une station balnéaire qui refera ma santé compromise par trop de nuits partagées entre les fièvres du jeu et celles de l'amour.... je serai libéré à vingt-six ans ! C'est la fleur de l'âge ! A moi la vie alors avec toute la fougue de la jeunesse, et en plus, l'expérience qui m'empêchera de faire des bêtises !... C'est à Paris que j'irai tout droit en quittant Nouméa !

Comment irait-il à Paris ?

Comment pourrait-il s'y créer des ressources immédiates ?

Il se posait souvent cette question, mais vivant depuis quatre années au milieu de forçats, qui par le récit de leurs prouesses exaltaient son imagination, il puisait dans leurs entretiens des leçons qu'il comptait bien mettre à profit plus tard.